




Département du Tarn Arrondissement de Castres MAIRIE DE BOISSEZON	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE De la Commune de Boissezon Arrêté municipal portant réglementation de circulation pour cause de travaux.
--	--

N°2019_A09 	<p>Le Maire de la commune de BOISSEZON, Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2-L 2213- du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le code de la route ; Vu la demande en date du 26 février 2019 par laquelle l'entreprise ENEDIS DRNMP (TST HTA TARN 81 CHEMIN DE MEZARD 81000 ALBI), représenté par BONAL Kevin, doit réaliser des travaux sur le domaine public : Augmentation de puissance du transformateur de distribution électrique/410V de 8h00 à 12h30 sur le chemin rural au lieu-dit Fontardieu le 22 mars 2019 ; Vu l'intérêt général ;</p>
	<p style="text-align: center;">ARRETE :</p> <p>Article 1^{er} : L'entreprise ENEDIS DRNMP (TST HTA TARN 81 CHEMIN DE MEZARD 81000 ALBI), représenté par BONAL Kevin est autorisée à procéder à des travaux sur le chemin rural au lieu-dit Fontardieu le 22 mars 2019 de 8h00 à 12h30.</p> <p>Article 2 : Pendant les travaux la circulation sera interdite sur le chemin rural au lieu-dit Fontardieu à Boissezon.</p> <p>Article 3 : L'entreprise ENEDIS DRNMP (TST HTA TARN 81 CHEMIN DE MEZARD 81000 ALBI), représenté par BONAL Kevin prendra toutes dispositions pour respecter les mesures de sécurité concernant ce chantier et notamment la signalisation par mise en place des panneaux réglementaires.</p> <p>Article 4 : A la fin des travaux l'entreprise ENEDIS DRNMP (TST HTA TARN 81 CHEMIN DE MEZARD 81000 ALBI), représenté par BONAL Kevin veillera à ce que les voiries soient remises en bon état de circulation.</p> <p>Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et transmission au contrôle de légalité et de sa publication.</p> <p>Article 6 : Madame le maire de la commune de Boissezon, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Labruguière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.</p> <p>Fait à Boissezon, le 26 février 2019.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"><div style="text-align: center;"></div><div style="text-align: right;"><p>Le Maire, CABROL Jacqueline </p></div></div>